

**Le dispositif de mobilité internationale est** un traitement de données personnelles géré par la province Sud.

**Responsable de traitement :**

La province Sud représentée par sa présidente Sonia Backes, met en œuvre un traitement de données personnelles du programme Territoires Volontaires.

**Finalité :**

Le traitement permet la gestion du programme Territoires Volontaires.

Il permet à la Province :

- de recevoir les candidatures, notamment par le formulaire en ligne de l'appel à candidature au programme Territoires Volontaires ;
- d'instruire et de suivre les candidatures, avec les directions et services concernés ;
- de conserver un historique des candidatures et de leur traitement ;
- de recueillir votre avis sur la qualité du programme;
- d'élaborer des données d'activité (statistiques).

**Base légale du traitement :**

La Province peut faire ce traitement car il est autorisé par les missions d'intérêt public de la province Sud.

**Les catégories de données suivantes sont collectées :**

Données d'identification, coordonnées de correspondance, coordonnées de domicile, données économiques, données de la vie personnelle, données de santé, données de suivi de mission, données de suivi post-mission, statistiques.

**Durée de conservation des données :**

Les données sont conservées 3 années

Le temps de la durée de la mission + 18 mois

**Origine des données :**

Les informations sont recueillies auprès de vous.

Si besoin les attestations du service civique antérieur seront fournies par l'Agence du service civique.

**Caractère obligatoire du recueil des données :**

L'identification du demandeur, la description de son éligibilité au programme et la fourniture de pièces justificatives.

**Personnes concernées :**

- Vous qui candidatez au programme Territoires Volontaires mis en œuvre par la Province ;
- les personnels autorisées de la province Sud.

**Destinataires des données :**

Que s'ils en ont besoin, les destinataires sont :

- les personnels de la Province autorisés pour ce traitement ;
- les personnels autorisés de France Volontaires partenaire du programme Territoires Volontaires ;
- L'organisme d'accueil de l'engagé :
  - L'university of Pacific South du Vanuatu pour le service civique international
  - L'agence universitaire de la francophonie du Vanuatu pour le volontaire de solidarité internationale.

**Sécurité :**

Les mesures de sécurité respectent la charte des systèmes d'information de la Province sud.

**Droits informatique et libertés :**

Vous pouvez accéder à vos données, les modifier, demander à limiter leur traitement, faire valoir votre droit d'opposition.

[Exercez vos droits sur les données personnelles vous concernant.](#)

**Pour en savoir plus sur vos droits :**

[Consultez le site de la CNIL](#)

**Pour en savoir plus sur la façon dont la Province gère vos données :**

[Consultez la politique de confidentialité des données de la Province](#)